



Les charges salariales et patronales

Par **amelie223**, le **11/08/2008** à **11:54**

Bonjour,

ma question est la suivante : il existe plusieurs temps de travail : mi-temps, 3/4 temps, temps complet.

Un employeur du secteur privé (cabinet médical) doit-il payer des charges s'il décide d'embaucher un salarié à 3/4 temps car il semble qu'il n'en paie pas lorsqu'il s'agit d'un mi-temps ?

De plus, à quoi correspondant réellement un 3/4 temps en question d'heures ?

En vous remerciant par avance.